



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 14 septembre 2026 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation d'éléments suivants :

Un garage isolé existant à 6,11 m de la ligne avant contrairement à la marge de recul minimale avant de 7,62 m.

Le tout tel que mentionné à l'article 53 du Règlement de zonage 09-207 et à la grille de spécifications pour la zone HU-205.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, en date du 29 juin 2026, sous le numéro 841.

Terrain ciblé : Lot numéro : 4 365 312
27, chemin du Grand-Duc

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 26^e jour du mois d'août 2026.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier